

ANNEXE A-1

GRILLE D'INDEMNISATION

TYPE DE RÉCLAMATION*	RATIOS OU MONTANTS DES RÉCLAMATIONS				
DEMANDE DE RÉGLEMENT EXPÉDITIF	2 000 \$ CAN				
DEMANDE DE RÉGLEMENT EN RAISON D'UNE EXÉRÈSE	5 000 \$ CAN				
DEMANDE DE RÉGLEMENT EN RAISON D'UNE RUPTURE	12 000 \$ CAN				
DEMANDE DE RÉGÈLEMENT EN RAISON D'UNE CONDITION MÉDICALE DÉFINIE	Gravité ou invalidité	Nombre d'années depuis l'implantation d'un Implant mammaire Dow Corning			
		0 à 5 ans	5 ans + 1 jour à 10 ans	10 ans + 1 jour à 15 ans	
		A	0,85	0,90	0,95
		B	0,60	0,65	0,70
		C	0,35	0,40	0,45
Sclérose systémique ou Sclérodermie; Lupus erythémateux	D	0,09	0,09	0,10	
Sclérodermie; lupus léger	A	0,60	0,65	0,70	
	B	0,35	0,40	0,45	
	C	0,18	0,20	0,23	
Syndrome d'affection neurologique atypique; Maladie des tissus connectivite mixte;	A	0,43	0,45	0,48	
	B	0,25	0,28	0,30	
Syndrome de chevauchement; polymyosite; Dermatomyosite	C	0,12	0,13	0,14	
	A	0,25	0,28	0,30	
Maladie des tissus connectivite atypique; syndrome rhumatismal atypique; maladie auto-immune non spécifique; syndrome primaire de Sjögren	B	0,12	0,13	0,14	
	C	0,12	0,13	0,14	

*Reportez-vous à l'article 1 de la Convention et à l'annexe A-2 de la Convention pour obtenir la définition des types de réclamation inscrits dans cette liste. Vous pouvez présenter une seule réclamation ou encore une Demande de règlement expéditif et une Demande de règlement en raison de l'exérèse d'un implant mammaire, ou encore présenter une réclamation en raison d'une rupture et une demande d'indemnisation pour une Condition médicale définie. Si vous présentez une Demande de règlement expéditif ou une Demande de règlement en raison de l'exérèse d'un implant mammaire, vous ne pouvez toutefois pas présenter une réclamation en raison d'une rupture ou une demande d'indemnisation pour une condition médicale définie ou inversement.